

Guide du propriétaire foncier

Notre engagement envers les propriétaires fonciers

TransCanada s'engage à traiter les propriétaires fonciers avec honnêteté, respect et équité. Nous reconnaissons que vous avez le droit de savoir et que vous voulez comprendre ce qui se passe sur votre terrain ou à proximité. Nous voulons que vous sachiez ce que nous avons à proposer, et comment vous pouvez participer au processus. Nous prendrons toujours le temps qu'il faut pour répondre à vos questions et discuter de vos préoccupations.

Nous avons élaboré le tracé de l'Oléoduc Énergie Est proposé, de Hardisty, en Alberta jusqu'à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en passant par Montréal et la ville de Québec, au Québec, à partir d'une analyse de l'utilisation des terres, de données environnementales et de la topographie. Au fur et à mesure que les propriétaires fonciers, les collectivités le long du tracé et les organismes gouvernementaux étudieront notre proposition, et que nous procéderons à nos propres études environnementales et techniques approfondies, nous apporterons des améliorations au tracé. Tout au long du processus, y compris pendant la construction et l'exploitation, nous nous engageons à répondre à toutes les questions et préoccupations des propriétaires fonciers et des collectivités.

Lignes directrices pour les relations avec les propriétaires fonciers

Tout au long du déroulement du projet de l'Oléoduc Énergie Est, nous nous engageons à :

- travailler à bâtir des relations honnêtes et équitables avec les propriétaires fonciers en établissant et en maintenant une communication ouverte;
- informer régulièrement les propriétaires fonciers de l'état d'avancement du projet, tout au long du projet;
- négocier de bonne foi les droits fonciers nécessaires pour le projet d'oléoduc et en payer la juste valeur;
- travailler en collaboration avec les propriétaires fonciers sur certains enjeux liés aux récoltes, au bétail, aux clôtures, aux puits, à l'amélioration des sols, à l'équipement, au drainage et aux systèmes d'irrigation, et sur d'autres enjeux similaires;
- rétablir le niveau de productivité des terres agricoles des propriétaires fonciers à ce qu'il était avant nos travaux et répondre à tous les besoins connexes;
- planifier, concevoir, exploiter et entretenir l'Oléoduc Énergie Est dans le respect des besoins des propriétaires fonciers et de l'environnement.



Oléoduc Énergie Est



Pour communiquer avec nous

Nous vous encourageons à nous faire parvenir vos commentaires et invitons les parties intéressées à communiquer avec nous.

1.855.895.8750 (sans frais)

EnergieEst@TransCanada.com

OleoducEnergieEst.com



Notre engagement envers les propriétaires fonciers

Élaborer le tracé de l'oléoduc – À quoi les propriétaires fonciers peuvent s'attendre

Un projet de pipeline exige l'obtention de nombreux permis. Une des premières étapes que nous accomplissons consiste à examiner l'information disponible à même les ressources existantes, comme les cartes, les données fournies par les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les études antérieures effectuées dans les régions, et les données historiques. Pour compléter et confirmer cette information, nous préparons des documents sur les ressources environnementales et culturelles ainsi que des demandes de permis, dans le cadre d'un processus qui comporte la participation des propriétaires fonciers et du public, ce qui nous permet d'évaluer les répercussions et les enjeux liés à la conception du réseau pipelinier et à la sécurité de son exploitation.

Des études sur le terrain sont aussi effectuées, notamment :

(1) des études sur les ressources biologiques comprenant la délimitation des terres humides et des cours d'eau, des évaluations des habitats des espèces menacées et en voie de disparition, des études de certaines espèces, des enquêtes sur les oiseaux, la classification de l'utilisation des terres, et des évaluations des mauvaises herbes nuisibles; (2) des études sur les ressources culturelles; (3) des relevés de parcours ou de génie civil; (4) des relevés géotechniques; et (5) des relevés géomorphologiques. Ces études et relevés sont effectués par des ingénieurs, des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés, sous la direction des chefs de projet.

Tout ce travail est essentiel pour obtenir l'approbation de construire un pipeline sécuritaire et efficace. Mais à nos yeux, cela représente beaucoup plus : c'est la bonne façon de faire les choses. Pour effectuer ce travail de préconstruction, nous avons régulièrement besoin d'un accès aux terres considérées pour le tracé du pipeline. Les divers experts chargés de ce travail devront effectuer plusieurs visites sur ces terres. Chaque équipe d'étude devrait comprendre entre deux et six personnes, dont un biologiste ou archéologue en chef et un technicien en système de localisation GPS. Habituellement, une équipe utilise deux véhicules, pour effectuer une approche « saute-mouton ».

Dans la plupart des régions, les études sur le terrain exigent un accès à la bande de terre pendant deux ou trois heures. Dans certains cas, ces périodes peuvent être plus longues, peut-être plusieurs jours, selon l'espace étudié et le niveau de détails nécessaires pour faire l'acquisition de données. Les équipes des études biologiques et culturelles ne travaillent pas nécessairement en même temps sur le terrain. Les propriétaires fonciers doivent donc s'attendre à plusieurs visites sur leur terrain. Des études

supplémentaires devront peut-être aussi être effectuées plus tard sur un terrain pour approfondir des points de nature biologique, culturelle ou technique.

Avant le début des travaux

Avant que tout type de travaux soit entrepris, un agent de liaison d'Énergie Est vous contactera pour prendre rendez-vous en vue de discuter du projet proposé et s'entendre avec vous pour obtenir l'accès à votre terrain. Une fois l'autorisation accordée, nos agents de liaison communiqueront avec vous avant le début des travaux pour s'assurer que vous êtes au courant des travaux effectués, avant la visite du représentant d'Énergie Est.

Tous les travaux seront effectués dans la zone d'étude du tracé possible du pipeline. Vous ne devriez voir personne à l'extérieur de cette zone. Mais dans le cas contraire, appelez-nous immédiatement pour que nous puissions vérifier que nos équipes n'outrepassent pas les autorisations accordées. Lorsqu'un tracé sera privilégié, nous entamerons le processus de négociation d'une entente de servitude avec les propriétaires fonciers.

Servitudes du pipeline

Une servitude est un droit de propriété limité rattaché à un terrain en particulier. Une servitude de passage, négociée de bonne foi entre le propriétaire foncier et la société pipelinière, accorderait à TransCanada le droit de construire, d'exploiter et d'entretenir l'Oléoduc Énergie Est sur une partie d'un terrain. Le propriétaire foncier demeure propriétaire du terrain et peut continuer de l'utiliser.

La servitude désigne une zone dans laquelle certaines activités sont restreintes ou interdites, dans le but premier d'assurer la sécurité du pipeline. Par exemple, les travaux de construction et d'excavation sont restreints dans l'emprise, mais les activités agricoles normales ne sont pas visées.

La servitude comporte des clauses de responsabilité qui sont conformes aux droits de propriété et aux législations en vigueur. TransCanada est responsable des dommages causés pendant la construction et l'exploitation du pipeline, y compris lors d'un incident impliquant le pipeline. Par contre, conformément aux obligations qui incombent à chacun de nous en matière de protection de nos biens personnels, TransCanada pourrait tenter de tenir responsable un tiers qui aurait commis une faute intentionnelle ou une négligence grave relativement au pipeline.

Pour éviter les dommages potentiels et les risques de blessures, TransCanada travaille de façon continue avec les propriétaires fonciers, les communautés locales et les autorités d'intervention d'urgence pour discuter de la sécurité et des activités le long de l'emprise du pipeline.

TransCanada sera responsable de tous les impôts et taxes exigibles à l'égard du pipeline; les impôts fonciers établis au titre du terrain demeurent la responsabilité du propriétaire foncier.

Les servitudes sont liées au terrain, et ne sont pas affectées en cas de changement de propriétaire. Il est important que les propriétaires fonciers lisent attentivement et comprennent bien les ententes de servitude.

À quoi les propriétaires fonciers peuvent s'attendre en 2013 et 2014

- Premier contact des agents de liaison d'Énergie Est pour organiser une rencontre au cours de laquelle on discutera des travaux de construction proposés, où on donnera des détails sur le projet et sur le processus de négociation des servitudes, et où on demandera l'autorisation d'effectuer des relevés et des études environnementales le long du tracé proposé.
- Coordination entre les propriétaires fonciers et les équipes chargées d'effectuer les relevés et les études environnementales, d'informer les propriétaires fonciers des échéanciers, de travailler avec les propriétaires fonciers pour obtenir des accès, et de répondre à toutes les questions des propriétaires.
- Première rencontre avec les propriétaires fonciers pour discuter des servitudes, expliquer comment se fera la compensation des dommages, donner des détails sur le processus de construction et répondre aux questions et préoccupations.



Notre engagement envers les propriétaires fonciers

Comprendre vos activités

Avant le début des travaux de construction, il est important que nous comprenions les activités exercées par chaque propriétaire foncier. Dans le cadre du processus de préconstruction d'Énergie Est, nos représentants fonciers travailleront en étroite collaboration avec chaque propriétaire foncier pour examiner les impacts possibles des travaux de construction et trouver des solutions pour minimiser ces répercussions. Voici quelques exemples :

- **Pivots d'irrigation** – Nous travaillerons en collaboration avec les propriétaires fonciers pour installer des butoirs et des inverseurs afin qu'ils puissent continuer d'irriguer la plus grande superficie possible de leur champ à l'extérieur de la zone de construction. Nous travaillerons aussi en collaboration avec tous les propriétaires fonciers pour calculer les pertes de récoltes prévues dans les zones où ils ne pourront pas irriguer, et pour les indemniser de ces pertes.
- **Irrigation par gravité et par submersion** – Nous travaillerons en collaboration avec les propriétaires fonciers pour élaborer des plans afin qu'ils puissent irriguer la plus grande superficie possible de leur champ à l'extérieur de la zone de construction. Nous travaillerons aussi en collaboration avec tous les propriétaires fonciers pour calculer les pertes de récoltes prévues dans les zones où ils ne pourront pas irriguer, et pour les indemniser de ces pertes.
- **Interruption de pâturage** – Nous travaillerons en collaboration avec les propriétaires fonciers dont les terres de pâturage seront traversées par les travaux de construction afin d'élaborer le meilleur plan pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités. Nous pourrions demander à l'entrepreneur de laisser en place les barrages de fossé afin de permettre au bétail de traverser d'un côté à l'autre de la zone de construction, si nécessaire. Nous pourrions aussi collaborer avec les propriétaires pour installer des clôtures temporaires au besoin et, dans certains cas, nous pourrions compenser le propriétaire pour qu'il déménage son bétail dans une autre zone de pâturage. Nous compenserons également les propriétaires pour la superficie de pâturage qui aura été perturbée par les travaux de construction.

Respect des terres

- TransCanada remettra en état les terres agricoles dans les zones de travaux le long du tracé du pipeline afin qu'elles retrouvent leur niveau de productivité d'avant le projet.
- Les servitudes de passage permanentes seront en général d'une largeur de 10 à 30 mètres selon les exigences du site, et l'espace de travail supplémentaire temporaire sera en général d'une largeur de 18 mètres (60 pieds).
- De l'espace de travail supplémentaire temporaire sera nécessaire pour les intersections de routes et d'autres situations particulières de construction.
- TransCanada se tient responsable de la réparation des drains, des systèmes d'irrigation et des autres dispositifs enfouis, s'ils sont endommagés durant la construction du pipeline.
- TransCanada minimisera les perturbations de la circulation routière pendant la construction et se tiendra responsable de la réparation des dommages causés aux routes par les travaux de construction.
- La machinerie agricole normale peut traverser l'emprise sans restriction.
- La sécurité d'abord!
 - Il faut donner un préavis à TransCanada avant de traverser l'emprise avec de la machinerie très lourde, ou avant d'effectuer des travaux d'excavation (avec du matériel de creusage ou de labourage en profondeur) près de l'emprise.
 - Avant d'entreprendre l'une ou l'autre de ces activités, vous devez communiquer avec TransCanada et appeler le numéro du système d'appels à guichet unique de votre province afin d'assurer la sécurité des propriétaires fonciers, des équipes de travail et du pipeline lui-même.

